Résidence DEBROU
VOTRE MAISON DE RETRAITE

NOTE D'INFORMATION

REFERENCE	OBJET	DATE
2026 – 043	MOBILISATION POUR FAIRE FACE À DES CAS D'INFECTION RESPIRATOIRE PARMI LES HABITANTS ET LES PERSONNELS PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE	14.10.2026

À l'attention de l'ensemble des habitants,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bientraitance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans la note d'information 2026-037 datée du 22 septembre 2026, des habitants de l'unité de vie « Les Iris » 1er étage du Bâtiment B, ont été touchés par des infections respiratoires.
Depuis cette date, d'autres habitants des autres Unités de vie de la Résidence DEBROU, ont également été touchés.
Immédiatement, ces habitants ont été isolés au sein de leur logement et leurs familles ont été avisées. Je vous informe qu'ils font l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

De façon parallèle, j'ai également été avisé que plusieurs personnels de soins avaient été touchés par des symptômes d'infection respiratoire, ce qui génère de l'absentéisme qui désorganise les services et pénalise la prise en soins optimale des habitants.

Face à ces circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, vous trouverez ci-dessous le plan d'actions arrêté par mes soins, ce jour, mercredi 14 octobre 2026 :

Au sein de la Résidence DEBROU :

1- Le port du masque chirurgical est de nouveau OBLIGATOIRE, à compter du jeudi 15 octobre 2026 et jusqu'à nouvel ordre, pour toutes les personnes présentes au sein de la Résidence DEBROU : personnels, intervenants extérieurs, visiteurs. **Seuls les habitants sont dispensés du port du masque.**
Pour assurer une totale transparence, je vous informe avoir sollicité l'avis des représentants du CVS (Conseil de la Vie Sociale) et des représentants du personnel. Ce point a été ainsi présenté aux ordres du jour des instances de cette semaine : Comité Social d'Établissement le 12 octobre 2026, Conseil de la Vie sociale le 13 octobre 2026 (Votes à l'unanimité moins une abstention) et Conseil d'Administration qui se réunira le 15 octobre 2026.

2- **Les visites des familles et des proches sont maintenues dans le strict respect des mesures barrières sous réserve que les familles et les proches portent un masque chirurgical, durant leur temps de présence au sein de l'Institution.** Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical.
Cette mesure concerne toutes les unités de vie. Le masque doit être porté en tout lieu et à tout moment.
Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.

3- Une surveillance médicale, infirmière et psychologique des habitants (7jours/7 et 24h/24) a été renforcée.

4- Outre les situations d'isolement pour des cas d'infection diagnostiqués médicalement, les sorties en famille des habitants sont toujours possibles.

5- En cas de symptômes évocateurs d'infection respiratoire, il convient de reporter la visite à votre proche ou parent.

6- Les repas invités avec les familles et proches sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

7- Le port du masque est obligatoire pour les familles et proches au sein de l'Espace Vie Sociale et Animation, des salles de restaurant, des salons. De facto, **les cafés, thés et autres boissons chaudes sont désormais réservés aux seuls habitants.**

8- Les réunions d'accueil des nouvelles familles, les séances de formation et d'échanges dans le cadre de l'accompagnement des familles et des proches ainsi que toutes autres réunions pouvant rassembler des personnes de l'extérieur sont maintenues.

9- Les mesures de prévention appliquées quotidiennement par les personnels au sein de l'établissement sont rappelées :

- Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque habitant ;
- Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
- Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
- Aération régulière des locaux ;
- Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
- Hygiène stricte des locaux et des WC ;
- Pour les habitants faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

Appelant à la responsabilisation de chacun, maintenons ensemble, au sein de la Résidence DEBROU, ce cadre sécurisé et respecté par tous afin de préserver ce lien social si essentiel pour nos ainés, les familles et le personnel.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Le Directeur

A. ESSALHI

MAISON DE RETRAITE DEBROU 37300 JOUE-LES-TOURS

Copie :

- **Monsieur AUGIS Frédéric,** Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- **Madame AUGIS Sylviane,** Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- **Madame LIVONNET Elsa,** Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire
- **Madame CHEVALIER Laëtitia,** Direction de l'autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire